

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/232
11 septembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Trente-troisième session
Point 50 de l'ordre du jour provisoire^{*}

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Note verbale datée du 5 septembre 1978, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant aux résolutions de l'Assemblée générale 32/154 et 32/153 intitulées respectivement "Application de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" et "Non-intervention dans les affaires intérieures des Etats", a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

La lutte que mène l'Union soviétique en faveur du renforcement de la sécurité internationale constitue un principe fondamental de politique étrangère que l'Etat soviétique a toujours suivi au cours de son histoire. Conformément au programme lancé par le 25ème congrès du parti communiste de l'Union soviétique, en vue de poursuivre la lutte pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, l'URSS se déclare favorable à l'adoption de mesures efficaces visant à garantir la paix et la sécurité mondiales. Dans la politique qu'il poursuit sur la scène internationale, l'Etat soviétique s'inspire constamment des principes fondamentaux régissant les relations pacifiques entre Etats, qui ont été consacrés dans la nouvelle Constitution de l'URSS.

L'an dernier, l'URSS et d'autres Etats épris de paix ont entrepris de nouveaux efforts visant à assainir la conjoncture internationale et à renforcer et développer la détente.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a constitué un événement marquant de la vie internationale - c'est en effet la première tribune universelle sur le désarmement qui ait jamais été organisée. Les décisions qui ont été prises lors de cette session ont confirmé avec éclat que la majorité écrasante des Etats considère la cessation de la course aux armements et le désarmement comme le problème le plus important et le plus urgent de la politique mondiale contemporaine.

^{*} A/33/150.

Cette année a marqué le troisième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cet important document continue d'exercer une influence favorable sur la conjoncture européenne et à l'extérieur.

De l'avis de l'Union soviétique, il est nécessaire que tous les Etats intensifient leurs efforts afin de renforcer la détente, de mettre un terme à la course aux armements puis de renverser ce processus, de manière à instaurer une paix durable.

C'est précisément à cette fin que, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'Union soviétique a avancé une série de propositions concrètes et fondées concernant les moyens concrets qui permettront d'arrêter la course aux armements.

S'efforçant de contribuer à freiner la course aux armements, l'Union soviétique a été, cette année, l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, de même qu'elle a signé le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

Si l'on veut freiner la course aux armements, il importe d'achever le plus rapidement possible les négociations en cours et de conclure des accords sur la limitation des armes stratégiques offensives, sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction des armes chimiques et sur l'interdiction de mettre au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, et de parvenir à un accord sur l'interdiction de la fabrication de l'arme à neutrons. En ce qui concerne la lutte visant à freiner la course aux armements, il est particulièrement important que la communauté internationale poursuive ses efforts afin d'écarter le risque d'une prolifération des armes nucléaires, et de contrecarrer les plans de la République sud-africaine et d'Israël en vue de mettre au point de telles armes.

S'efforçant de faire en sorte que l'Europe soit désormais un continent de paix durable et de coopération, l'URSS a proposé, lors de la Conférence de Belgrade à laquelle ont participé des représentants des Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, un ensemble de mesures concrètes dans le domaine de la détente militaire sur le continent européen.

Aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, l'URSS demande un abaissement important des effectifs des forces armées de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dans cette région, sans préjudice pour la sécurité d'aucune des parties. Les propositions, avancées par les pays socialistes en juin 1978, qui constituent une bonne base d'accord pour les négociations de Vienne, sont axées sur cet objectif qu'il importe d'atteindre le plus rapidement possible.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale, l'une des tâches essentielles consiste à liquider tous les foyers de conflits armés et de tensions qui subsistent au Proche-Orient et en Méditerranée orientale. De l'avis de l'Union soviétique, le meilleur moyen de parvenir à un règlement pacifique au Proche-Orient n'est pas de conclure des accords séparés, mais de poursuivre les négociations dans le cadre de la Conférence de la paix de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

Les tentatives incessantes menées par certains pays afin de s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains d'Afrique et d'Asie, et de les dresser les uns contre les autres afin de rétablir la domination coloniale dans des pays libérés depuis peu et de leur refuser le droit de déterminer eux-mêmes leur voie de développement, créent des difficultés et suscitent de nouveaux foyers de tension dans diverses régions du monde. Le fait que la Chine menace ouvertement la République socialiste du Viet Nam et exerce une coercition sur elle constitue un sujet de préoccupation pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La liquidation totale et définitive de tous les vestiges du système d'oppression coloniale et de tous les foyers de racisme et d'apartheid contribuerait à renforcer la sécurité internationale.

Alors que les peuples du monde apportent un large soutien à la politique de détente dans les relations internationales, des forces influentes tentent encore d'accélérer la course aux armements et de faire échouer le processus de détente, aggravant de ce fait les tensions internationales.

La Chine appuie activement les adversaires du désarmement et de la détente.

L'Union soviétique est convaincue qu'en matière de relations internationales il n'est pas de tâche plus importante que celle qui consiste à maintenir et à approfondir la détente et à renforcer la paix et le désarmement. Cet objectif ne pourra être atteint que si tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies conjuguent leurs efforts et s'opposent résolument aux adversaires de la détente afin de faire échouer leurs tentatives en vue de compromettre la paix et la sécurité internationales. Il importe que le processus de normalisation des relations internationales acquière un caractère universel et s'étende à toutes les régions du monde.

L'Union soviétique est résolument hostile à toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains; elle se prononce en faveur de l'application intégrale de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, et estime que le respect rigoureux et universel de ce principe fondamental consacré dans la Charte des Nations Unies est une condition importante du renforcement de la sécurité internationale et du développement de relations normales de bon voisinage entre les Etats.

/...

L'examen des mesures prises pour appliquer la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devra apporter une nouvelle contribution au maintien et au développement de la détente ainsi qu'au renforcement de la paix internationale.

La Mission de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies serait obligée au Secrétaire général de l'Organisation de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 50 de l'ordre du jour provisoire.
